

Plaid tenu le 25 octobre 1787

nommés pour 1788 :

« Nous avons continué pour **Maire Jacques Pierron**, pour Greffier Local Jean Louis Mechet, pour Sergent Pierre Laurent Saingri, Créé et Etabli pour Bangards Joseph Gerard laboureur, Nicolas Conte, Daniel Pierron, Jean Zaber, Augustin Paquet, et Christian Vatier et Nicolas Gerard pour garder les Pres qui sont sur la bievre, continué pour garde de Police Joseph Mangin et François Dumont pour garde de fontaine Jacques Aimé et Joseph Zougman »

« au Nom de **Messire de Combise abbé commandataire de L'abbaye de haute Seille, Seigneur de laditte Seigneurie** »

Pierre Nicolas Colle Juge haut officier et Chef de Police de la terre et Seigneurie de hesse

Antoine Pierron **Procureur fondé des admodiateurs** de la terre de hesse

Jacques Pierron Maire

Jean Louis Machet Eschevin

François Dumont garde de police dudit hesse

Joseph Mangin garde de police dudit hesse

Joseph Badnot / Badenat, regent d'Ecole

Dominique Marcel Bangard

Dominique Pierron Bangard

Dominique Vannesson / Voinsont Bangard

Jacques Aimé garde de fontaine

Joseph Zougman / Soukman, Bangard

Nicolas Villaume Bangard

Nicolas Zougman / Soukman, garde de fontaine

Sebastien Marcel Bangard

on parle de :

- mendras **employez des fermes du roy au poste de hesse**
- sr mathy **soubrigadier des ferme du roy au poste de hesse**
- Claude Baret munier au moulin de hesse
- le munieux de harceville
- le patre de la communauté
- mr Georget de Sarbourgs
- mr Oberlendre de Sarbourgs
- Nicolas Gerard gardes surveillant des eaux et forêts de la maistrise de vic
- Louis Mellieur fermier à la neuf cense

Noms cités dans ce cahier (le prénom est toujours cité en premier)

- | | | |
|-----------------------------------|------------------------------|-------------------------------|
| 1. Antoine Pierron | 13. Humber drouin | 25. la veuve pierron |
| 2. Augustin Paquet | 14. Jacques Aimé | 26. Nicolas adrians |
| 3. Christiane Valter | 15. Jacques Pierron | 27. Nicolas Conte |
| 4. Claude Baret | 16. Jean Louis Mechet | 28. Nicolas Gerard |
| 5. Daniel Pierron | 17. Jean Zaber | 29. Nicolas thomas |
| 6. Dominique Marcel | 18. Joseph Badnot / Badenat | 30. Nicolas Villaume |
| 7. Dominique Pierron | 19. Joseph Gerard | 31. Nicolas Zougman / Soukman |
| 8. Dominique Vannesson / Voinsont | 20. Joseph Mangin | 32. Pierre Saingry |
| 9. François Dubuson | 21. Joseph Mechet | 33. Sebastien adriant |
| 10. François Dumont | 22. Joseph Moine | 34. Sebastien Marcel |
| 11. François Villaume | 23. Joseph Zougman / Soukman | 35. Sebastien marcal |
| 12. George Paquet | 24. la veuve arsilley | |

Noms / Prénoms classés par ordre alphabétique

- | | | |
|----------------------------|------------------------|-----------------------------------|
| 1. Adrians Nicolas | 13. Mangin Joseph | 25. Pierron Dominique |
| 2. Adriant Sebastien | 14. Marcal Sebastien | 26. Pierron Jacques |
| 3. Aimé Jacques | 15. Marcel Dominique | 27. Saingry Pierre |
| 4. Arsilly (la veuve) | 16. Marcel Sebastien | 28. Soukman / Zougman Joseph |
| 5. Badnot / Badenat Joseph | 17. Mechet Jean Louis | 29. Soukman / Zougman Nicolas |
| 6. Baret Claude | 18. Mechet Joseph | 30. Thomas Nicolas |
| 7. Conte Nicolas | 19. Moine Joseph | 31. Vanneson / Voinsont Dominique |
| 8. Drouin Humber | 20. Paquet Augustin | 32. Valter Christiane |
| 9. Dubuson François | 21. PaquetGeorge | 33. Villaume Nicolas |
| 10. Dumont François | 22. Pierron (la veuve) | 34. Vuillaume François |
| 11. Gerard Joseph | 23. Pierron Antoine | 35. Zaber Jean |
| 12. Gerard Nicolas | 24. Pierron Daniel | |

Lieux

- | | |
|------------------------------------------------------|---------------------------------------------------|
| au paquit | le guert |
| au potot sur le chemin qui va au bois de la valtemat | le patural |
| au pransieur | le pray l'ecolle |
| au raeux de yacon ? | le Pré dit l'Etang derriere le village (closturé) |
| la hunguermate | le ron pray |
| la puterne ? | lenforge |
| la valtemat | mensun |
| le bois de l'enforge | ourmelin |
| le grand jardin | vespaque |
| le gros pray | |

<p>oui les rapporteurs et les rapportés ensemble le procureur fiscal en ses conclusions nous avons condamné les délinquants aux amendes ainsi quil suit.</p>	<p>Le Present Registre contenant dix feuillets a été cotté et paraphé par premier et dernier par Nous pierre Nicolas Colle avocat en Parlement Juge haut officier de la Terre et Seigneurie de hesse pour servir a l'Enregistrement des Rapports des délits champetre et Rapports de Police a hesse Cejourd'huy vingt six octobre mil sept cent quatre vingt six signé : Colle <i>(date de l'ouverture du cahier, qui servira jusqu'à la tenue des plaids du 26 octobre 1787)</i></p> <p>Plaids annaux tenües par Nous Pierre Nicolas Colle Juge haut officier et Chef de Police de la terre et Seigneurie de hesse a la Requette du Procureur fiscal en icelle avec Nous Soussigné pour et au Nom de Messire de Combise abbé commandataire de L'abbaye de haute Seille, Seigneur de laditte Seigneurie en presence de la Communauté du dit hesse et ensuite de l'assignation donnée a la Requete dudit Procureur fiscal tant a la ditte Communauté en la personne du Maire qu'aux repris aussi en la personne et aux deforains par exploit du <i>(fin de ligne laissée vide)</i> lesdits Plaids annaux tenus au dit hesse Cejourd'huy vingt cinq octobre mil sept cent quatre vingt sept</p>
<p>Vu</p>	<p>Cejourdhy vingt six octobre mil sept cent quatre vingt six quatre heures de relevé. Sont Comparus au Greffe de la Police de hesse Jacques Pierron Maire et Jean Louis Machet Eschevin, lesquels ayant été requis par Antoine Pierron en qualité de Procureur fondé des admodiateurs de la terre de hesse de se transporter au Pré dit l'Etang derriere le village pour visiter et reconnoître l'état de la cloture d'iceluy, que les Bangards de l'année 1786 ont déclaré avoir été remise par eux en Etat de deffense et apes avoir vu et visité et verifié la ditte cloture Ils ont dit et déclaré que lesdits Bangards ont fait les réparations convenable a ladite cloture, et quelle se trouve maintenant bien réparé et en bon etat tant en palissades que hayes vivant et ce conformement a l'Edit de cloture de quoi a été dressé le present procès verbal pour servir et valoir ce que de raison a hesse les jour et an que dessus signé : jacque pieron Maire J Louis mechet echevin</p>

<p>Rapport affirmé condamné solidairement les Bangards a un fran six gros piece</p>	<p>Cejourdhuy 12 decembre 1786 a compary au greffe de la polis de hesse humber drouin proprietaire lequelle a fait raport avoir gage des chevaux dant sont jardin potager derier sa maison ledit drouin auroit averty le Bangard sebastien marcel qui étoit dant sa grange pour les gager ledit Bangard la envoyez fer foutre en presence de christiane vatre a dix heur avant midy et a signé <i>a signé</i> : Drouin</p>
<p>declaration</p>	<p>Cejourdhuy 12 decembre 1786 a compary au greffe de la polis de hesse Sebastien Marcel Bangard jure lequelle a fait raport que faisant sa tourne auroit reconnu que le jardin potager dudit Drouin étoit defermé en deux endroit et ledit bangard a signe <i>a signé</i> : B.Marcel</p>
<p>oui circonstance et attendu que le rapporté a payé les frais de rapport Renvoyé de Lamande</p>	<p>Cejourdhuy vingt deux janvier mil spet cent quatre vint sept neuf heures du matin sont compary au greffe de la police de hesse francois dumont garde de police dudit hesse et Antoine Pierron porteur de - ? commandé par le Sindic de la communauté demeurant au meme lieu lesquels ont fait rapport que le jour d'hier entre huit et neuf heures du soir setant transporté près de l'Eglise dudit hesse pour prevenir les vols qui pourroient se faire de nuit ils auroient trouvé joseph badnot regent d'Ecole ausit lieu sortant de l'Eglise avec une lanterne qui ayant vu les comparans leur dit : insolement que faites vous ici ? venez vous pour me faire peur ? a quoi les comparans ont repondu que non quils venoient en fesant leur Devoir veiller a la conservation de tout ce qui pouvoit se trouver dans l'Eglise, et après avoir injurié les comparans cer derniers le'ngagerent a se retirer chez lui en lui disant qu'il paroisoit etre pris de vin sur quoi il les traîta de J. f. (<i>Jean foutre ? je pense !</i>) et les menaça quil leur joueroit un tour, quelque tems après environ vers les neuf heures les comparans continuant a faire leur tournée rencontrerent ancor une fois ledit Joseph badnot dans le village auquel ils demanderent ce qu'il faisoit dans la rue il leur repondit après quelques insolences qu'il venoit de voir un malade. Les comparans resolurent de retourner vers l'Eglise ils sapperceurent que lon les suivoit et effectivement ils virent un particulier en bonnet blanc qui etoit sur leurs pas francois Dumont luy ayant crié qui vive ? ce particulier senfuit et francois Dumont a sa poursuite le ratrapa entre des chariots et des fumiers dans le village et reconnu le meme joseph badnot maitre d'Ecole auquel il demanda pourquoi il les avoit suivi et setoit enfui,aquoi joseph Badnot repondit qu'il se f. deux et sur le champ les comparans le sommerent de se rendre chez le maire de tout quoi ils lui confierent qu'ils feroient rapport ce qu'ils font par les presentes et ont signé. observant surabondamment les comparans qu'ayant arreté ldit Joseph Badnot, il sechappa de leurs mains et s'est sauvé chez lui les comparans retournerent une troisieme fois vers leglise environ a neuf heures et demi et retrouverent encor une fois le S Badnot qui les avoit suivi et qui les pria de ne point faire de rapport contre lui ayant persisté a lui dire quils en feroient un contre lui il leur dit que tous les rapports que francois Dumont avoit fait navoient pas eu de suite et quil se f. de celui ci comme d'eux, les comparans layant quitté et ne sachant que penser de ses demarches resolurent daller chez le Sindic pour demander que la Garde fut renforcé ils rencontrerent encor une fois joseph Badnot auquel ils demanderent ou il alloit il leur repondit quil alloit a l'Eglise pour remonter lhorloge lui ayant observé que ce netoit pas a dix heures pour cette besogne ils revinrent a l'Eglise en sortant de chez le sindic mais ne trouverent personne les portes etant fermées ; et ont signé <i>signé</i> : Pierron françois Dumont</p>
	<p>Cejourdhuy vingt deux janvier mil sept cent quatre vint sept a compary au greffe de la Justice de hesse Joseph Bathenat regent d'Ecole denommé au rapport cy dessus ; et a confesse la verité et a déclaré en demandant pardon a françois Dumont garde de police qui a fait ledit rapport et se soumettre à l'amende qui sera contre lui prononcée par Messieurs les officiers de la Justice et a signé</p>

	<i>signé</i> : Badenat
oui le repris et les circonstances a un fran six gros	Cejourdhly 24 janvier 1787 a compary au greffe de la polis de hesse Dominique marcel bangard jure laquelle a fait raport avoir gage la voiture de jeanclaude jacob de hermelenge charge de bois qui passet dans les pray au canton dourmelin a huit heur du matin et a donne pour cotion Dominique marcel laboureur a hesse qui a signe avec le bangard <i>signé</i> : dominique Marcel
condamné a trois frans	Cejourdhly premier fevrier 1787 a compary au greffe de la polis de hesse Dominique pierron Bangard jure laquelle a fait raport avoir gage joseph mechet et sont fils qui etoit apres la cloture de paquet et - ? du pray au canton dourmelin le trente un janvier a sept heur du soir et la Bangard signe marque de Dominique pierron (<i>une croix</i>)
oui le repris (...) condamné a un fran six gros par chariot	Cejourdhly premier fevrier 1787 a compary au greffe de la polis de hesse nicolas vuillaume et Dominique pierron tous deux Bangard jure les quelles ont fait raport avoir gage cinq voitures charges de bois qui passet dans les pray de mensun a huit heures du matin scavoir une jeanclaude jacob et unes a la veuve valter et une a la veuve veronique et une a haine et une a antoine jacob tous abitant et laboureur a hermelange <i>signé</i> : Nicolas viome
a trois frans	Cejourdhly premier fevrier 1787 a compary au greffe de la polis de hesse Dominique marcel Bangard jure laquelle a fait raport avoir gage la femme de jeanpierre gerard qui lavet du linge dant lauge de la fontaine defendue a neuf heur du matin et le Bangard signe <i>signé</i> : dominique marcel
a trois frans	le meme bangard a fait raport avoir gage la femme de mendras employez dans fermes du roy au poste de hesse qui lavet dant lauge de la fontanine defendue les premier mars a sept heur du matin et le bangard signe <i>signé</i> : dominique marcel
a trois frans	le meme bangard a fait raport avoir gage la voiture de claude baret munier au moulin de hesse charge de scaque de farine qui suivoit le sentier qui va a soixanche au traver deux grais ? le vingt un mars a huit heur du matin et le Bangard signe <i>signé</i> : dominique marcel
condamné a trois frans	Cejourdhly 9 mars 1787 a compary au greffe de la polis de hesse nicolas soubmen Bangard jure laquelle a fait raport avoir gage la voiture du munieux de harceville charge de scaque qui passet dans les pray au canton du pray l'ecolle a deux heur apres midy et le bangard a deposé six sols au greffe que le domestique dudit munieux luy a donne pour luy servir de cotion et le Bangard signe <i>signé</i> : nicolas Soukman
a six gros	Cejourdhly 28 mars 1787 a compary au greffe de la polis de hesse Dominique voinsont Bangard jure laquelle a fait raport avoir gage un cheval a Dominique marcel dant le grand pray a une heure apres midy et le Bangard signe <i>signé</i> : Dominique voinçon
a trois frans	Cejourdhly 29 mars 1787 a compary au greffe de la polis de hesse Dominique marcel Bangard jure laquelle a fait raport avoir gage la fille de Dominique marcel manoeuvre qui lavet du linge dans lauge de la fontaine defendue a six heures du soir et le Bangard signe <i>signé</i> : dominique marcel
Renvoyé a la Justice ordinaire	Cejourdhly 31 mars 1787 a compary au greffe de la polis de hesse nicolas soubman Bangard jure laquelle a fait raport avoir gage le troupo de

	mouton de lamodteur dans le pray du letengs derier le village dons le berger e fait sa declaration pour le patures jusqua la saint george. pray appartenant a la modiation a dix heur avant midy et le Bangard signe <i>signé</i> : nicolas Soukman
Idem	Cejourdhly 31 mars 1787 a compary au greffe de la polis de hesse Sebastien marcel Bangard jure laquelle a fait raport avoir gage le troupo de mouton de lamodiateur dans letengs derier le village pray appartenant a la modiation entre onze heur et midy et le Bangard signe <i>signé</i> : Sebastien Marcel
Idem renvoyé a la Justice ordinaire	Cejourdhly 31 mars 1787 a compary au greffe de la polis de hesse Dominique voinson Bangard jure laquelle a fait raport avoir gage le troupo de mouton de lamodiateur dant le meme pray a une heur apres midy et le Bangard signe <i>signé</i> : Dominique voinçon
Idem	Cejourdhly premier avril 1787 a compary au greffe de la polis de hesse nicolas soubman Bangard jure laquelle a fait raport avoir gage le troupo de mouton de lamodiateur dant le pray appartenant a la modiation au canton du gros pray a une heure apres midy et le Bangard signe <i>signé</i> : nicolas Soukman
a six gros piece pour les chevaux et rois gros pour le poulin	le même Bangard a fait raport avoir gage deux chevaux et un poulin a la veuve pierron deux dant le pray de la hengerlotte et l'autre dans les bled au meme canton a six heu du soir aores avoir crié et la my dehort et le Bangard signe <i>signé</i> : nicolas Soukman
a trois gros piece	Cejourdhly 13 may 1787 a compary au greffe de la polis de hesse nicolas vuillaume Bangard jure laquelle a fait raport avoir gage un polun a joseph gerard dant les bled au canton du raux de yacon ? apres avoir crué le domestique dudit gerard la my dehors entre onze heur et midy et six au meme gerard dant sont bled et celui de sebastien adriant a cote du chamain et le domestique dudit gerard a la poursuite pour les mettre dehort a midy et le Bangard signe <i>signé</i> : nicolas viome
a trois gros piece	le meme Bangard a fait raport avoir gage trois chevaux a joseph gerard dant le segle au desus paquit le 16e may a sept heur du soir par échape et le Bangard signe <i>signé</i> : nicolas viome
a trois gros piece	Cejourdhly 21 may 1787 a compary au greffe de la polis de hesse Sebastien marcel Bangard jure laquelle a fait raport avoir gage deux vache au patre de la comminautés dant les segle au canton de mensun apres avoir crié le bangard les amy dehort a quatre heur du soir et a signe <i>signé</i> : Bastien Marcel
condamné a six frans pour les invectives sauf la poursuite en Justice pour les dommages interests	Cejourdhly 22 may 1787 a compary au greffe de la polis de hesse jacques pierron maire laquelle a fait raport que le jour de heuyes ? entre sept et huit heur soir francois dubuson manoeuvre a hesse etoit dant la maison de la veuve harsilly qui etoit renplis de vin et vomuset deux unjure et le dit maire auroit commendé pierre saingry et nicolas thomas manoeuvre a hesse pour faire la visite le dit maire avec ses deux temoin avoit recony que la porte de la quisuine quon avoit donne de cout de hache et la clanche aussy et deux pierre arraché sept ou huit gites ? dant la l- ? et ladit veuve auroit dut au maire quon luy avoit prit un tranchant ? sont - ? et ladit veuve auroit trouve le - ? de la pipe ? audit debusont et ppierre saingry la rassé et la my dant sa poche dant la peille et ont signé <i>signé</i> : jacque pieron maire

a trois gros piece payable par la communauté sauf son recourt contre le pâtre	Cejourdhly 31 may 1787 a compary au greffe de la polis de hesse sebastien marcel Bangard jure laquelle a fait raport avoir gage quatres vache au patre de la comminaute dant les avoines au canton de la valtemat a neuf heur du matin par échape et le Bangard signe <i>signé</i> : Sebastien marcel
a six gros piece	Cejourdhly 2 jun 1787 a compary au greffe de la polis de hesse a compary au greffe de la polis de hesse Dominique voinsont Bangard jure laquelle a fait raport avoir gage trois chevaux au patre de la comminaute dant les vasses a cote du chemain qui va au moulin apres avoir crié le Bangard les a my dehort a six heur du matin
a un fran	le meme bangard a fait raport avoir gage la femme de daniel pierron qui siellet des lerbe dant le fochet (pour fossé sans doute) du pray de mr georget de sarbourgs au canton dut le ron pray a une heur apres midy et le Bangard signe <i>signé</i> : Dominique voinçon
a trois gros piece	Cejourdhly 3 jun 1787 a compary au greffe de la polis de hesse nicolas soubman Bangard jure laquelle a fait raport avoir gage trois vaches au patre de la comminaute dant le pray de mr oberlendre de Sarbourgs de ce cote cy de la biivre a cinq heur du soir par echapé et le Bangard signe <i>signé</i> : nicolas Soukman
trois gros	le meme bangard a fait raport avoir gage un cheval a Sebastien marcel dant les bled au canton de mensin le six jun a six heur du soir apres avoir crié le domestique la my dehort
six gros piece	Cejourdhly 5 jun 1787 a compary au greffe de la polis de hesse Sebastien marcel Bangard jure laquelle a fait raport avoir gage cinq mouton ou brebis a la veuve pierron dans les prays deux admoduteur au cotton ? (pour coté ?) dut gros pray a une heur apres midy apres avoir crié le Bangard les amy dehort et a signé <i>signé</i> : Bastien Marcel
a trois gros piece payable au profit du Seigneur	Cejourdhly 10 jun 1787 a compary au greffe de la polis de hesse nicolas vuillaume Bangard jure laquelle a fait raport avoir gage trois chevaux a george paquet dans les pois de Sebastien adrian au canton de lenforge a huit heur du matin apres avoir crié les domestiques les amy dehors et le Bangard signe <i>signé</i> : nicolas viome
a trois gros piece et en ce qui regarde george paquet a relever comme ez dessus ?	Cejourdhly 11 jun 1787 a compary au greffe de la polis de hesse Dominique voinsont Bangard jure laquelle a fait raport avoir gagé trois chevaux un a george paquet dans les segles au canton demensin et un a joseph paquet et un a benoit seillieur dant les pray au meme canton a six heur du matin apres avoir crié les domestiques les ont my dehort et le Bangard signe <i>signé</i> : Dominique voinçon
a un fran piece	Cejourdhly 17 jun 1787 a compary au greffe de la polis de hesse joseph moine propriétaire laquelle a fait raport avoir gages le domestique de dominique marcel qui paset avec sept chevaux dant sont pray au canton du patural le 17 jun a neuf heur du soir et a signé <i>a signé</i> : joseph moine
a trois gros piece	Cejourdhly 16 jun 1787 a compary au greffe de la polis de hesse dominique voinsont Bangard jure laquelle a fait raport avoir gage trois chevres au patre de la comminaute dans les avoine au canton de la valtemat a quatre heur du matin par échape et le Bangard signe <i>signé</i> : Dominique voinçon
a trois gros	Cejourdhly 17 jun 1787 a compary au greffe de la polis de hesse nicolas

	<p>vuillaume Bangard jure laquelle a fait raport avoir gage un cheval a Sebastien marcel dans les avoines au canton de la valtemat apres avoir crié le domestique la my dehort a trois heur apres midy et a signe <i>signé</i> : nicolas viome</p>
a trois frans	<p>Cejourdhhy 22 jun 1787 a compary au greffe de la polis de hesse Dominique marcel Bangard jure laquelle a fait raport avoir gage la fille de joseph moine manoeuvre qui lavet du linge dans lauge de la fontaine defendue a six heur du soir et le Bangard signe <i>signé</i> : dominique Marcel</p>
a trois gros	<p>Cejourdhhy 24 jun 1787 a compary au greffe de la polis de hesse nicolas vuillaume Bangard jure laquelle a fait raport avoir gage un cheval a sebastien marcel dans les pray de lautre cote de la bieuvre en haut a trois heur apres midy apres avoir crié le domestique la my dehort et le Bangard signe <i>signé</i> : nicolas viome</p>
a six gros	<p>Cejourdhhy 25 jun 1787 a compary au greffe de la polis de hess sebastien marcel Bangard jure laquelle a fait raport avoir gage un polin a joseph gerard dans les bled au canton du potot sur le chemin qui va au bois de la valtemat a cinq heur du matin apres avoir crié le Bangard la my dehort et a signe <i>signé</i> : Bastien marcel</p>
a trois gros	<p>Cejourdhhy 31 jun 1787 a compary au greffe de la polis de hesse nicolas vuillaume Bangard jure laquelle a fait raport avoir gage un Boeuf a fracois vuillaume dans les avoine au canton du pransieur apres avoir crié le domestique lamy dehort a dix heur avant midy et le Bangard signe <i>signé</i> : nicolas viome</p>
oui les circonstances Renvoyé	<p>Cejourdhhy 12 juillet 1787 a compary au greffe de la polis de hesse Dominique voinson Bangard jure laquelle a fait raport avoir gage douze chevaux a george paquet admoditeur dans le pray enclos au canton du gros pray a sept heur du soir <i>signé</i> : Dominique voinçon</p>
a trois gros piece	<p>le meme Bangard a fait raport avoir gagé deux chevaux a nicolas adrians dans les vasses au canton de lenforge le 19 juillet a six heur du matin par échapés et le Bangard signe <i>signé</i> : Dominique voinçon</p>
a trois frans	<p>Cejourdhhy 25 juillet 1787 a compary au greffe de la polis de hesse nicolas gerard gardes surveilan des eaux et forets de la maitresses de vic et proprietaire laquelle a fait rapport avoir gages le fils du sr mathy soubbrigadier des ferme du roy au posse hesse dant sont chant de pois avec deux fille uncony au canton du paquit a onze heur avant midy et le dit garde a signe <i>signé</i> : nicolas gerard</p>
a trois gros	<p>Cejourdhhy 29 juillet 1787 a compary au greffe de la polis de hesse Dominique marcel Bangard jure laquelle a fait raport avoir gage une vache a la garde du patre de la comminaute dans les pray enclos au canton deux focés a sept heur du matin par echapé et le Bangard signe <i>signé</i> : dominique marcel</p>
a six gros piece	<p>Cejourdhhy 31 juillet 1787 a compary au greffe de la polis de hesse nicolas vuillaume Bangard jure laquelle a fait raport avoir gage quatre chevaux a joseph gerard dans les pray non foche audesus du moulin le 30 a dix heur du soir par échape <i>signé</i> : nicolas viome</p>

a un fran six gros piece	le meme bangard a fait raport avoir gage Deux Boeuf et un vache a loüis mellieur fermier a la neuf cense dans les segle au canton de l'enforge apres avoir crié le Bangard seroit my en devoir pour les conduire a hesse mais les dittes betes se sont sauve le 4 aout a dix heur avant mudy et le Bangard signe <i>signé</i> : nicolas viome
a trois gros piece	Cejourdhly 5 aout 1787 a compary au greffe de la polis de hesse Dominique marcel Bangard jure laquelle a fait raport avoir gage deux chevaux et un polin a nicolas conte dant les vasses au canton du paquit a onze heur avant midy par echapé
a trois frans	le meme Bangard a fait raport avoir gage la femme de Sebastien marcal qui lave une pisse de toile dant lauge de la fontaine defendue le meme jour a quatre heur apres midy et le Bangard signe <i>signé</i> : dominique marcel
a trois gros	Cejourdhly 6 aout 1787 a compary au greffe de la polis de hesse Dominique voinsont Bangard jure laquelle a fait raport avoir gage un cheval a sebastien marcel dant lavoine de toussaint voinsont au canton de gerge a neuf heur du matin par echappé et le Bangard signe <i>signé</i> : Dominique vainçon
a un fran six gros piece a relever au profit du Seigneur	le meme Bangard a fait raport avoir gage deux chevaux et un polin a george paquet admoduteur dant le pray desus le prueur au canton de la hunguermate le 11 aout a quatres heur du matin apres avoir crié le Bangard les amy dehort et a signe
Idem pièce a relever au profit du Seigneur	Cejourdhly 11 aout 1787 a compary au greffe de la polis de hesse Dominique pierron Bangard jure laquelle a fait raport avoir gage deux chevaux a joseph paquet admodateur dant les vasses au canton des patural apres avoir crié le Bangard les a my dehort a trois heur du matin et a signes marque de dominique pierron (<i>une croix</i>)
a trois gros	Cejourdhly 12 aout 1787 a compary au greffe de la polis de hesse nicolas soubman Bangard jure laquelle a fait raport avoir gage un polin a joseph paquet dans les avoines sur le sentier qui va au moulin pre la fontaine du meunier a dix heur du matin apres avoir crié les fils dudit paquet la my dehort le Bangard signe
a trois gros piece	le meme Bangard a fait raport avoir gage six chevaux a joseph gerard dant le pray enclos de jacques pierron au canton de vespaque a six heur du matin le 19 aout par echappé
a un fran six gros piece	Le meme Bangard a fait raport avoir gage dix chevaux a louïs meilleur fermier de la neu cense dans les avoine aupres dut bois de l'enforge apres avoir crié le Bangard lé a my dehort et les auroit conduit a hesse may deux Domestiques dudit meilleur lont empeches le 19 aout a sept heur du matin
a trois gros	le meme Bangard a fait raport avoir gage un cheval a jacques pierron dant lavoine de jean pierre gerard au canton de vespaque apres avoir crié les fils dudit pierron la my dehors le 29 aout a trois heur de matin
a trois gros piece	le meme Bangard a fait raport avoir gage deux chevaux et un polin a nicolas conte dans les avoines au canton de l'enforge le 30 aout a sept heur du soir par echapé et le bangard signe <i>signé</i> : nicolas Soukman
a trois gros piece	Cejourdhly 2 septembre 1787 a compary au greffe de la polis de hesse Sebastien marcel Bangard jure laquelle a fait raport avoir gage deux chevaux a joseph gerard dans les avoines au canton du guert et trois a george conte aussy dans les avoines au canton dut les pray la dame a cinq heur du soir par echapé et le Bangard signe

	<i>signé</i> : Bastien marcel
a trois frans	Cejourdhly 8 septembre 1787 a compary au greffe de la polis de hesse Dominique marcel Bangard jure laquelle a fait raport avoir gage la femme de Sebastien marcal qui lavet dit linges dant laugedela fontaine defendue a huit heur du matin et le Bangard signe <i>signé</i> : dominique marcel
a un fran six gros piece a relever au profit du Seigneur	Cejourdhly 2 septembre 1787 a compary au greffe de la polis de hesse Dominique voinsont Bangard jure laquelle a fait raport avoir gage deux chevaux a george paquet admoduateur dant les pray enclos au canton du gros pray a quatre heur du matin apres avoir crié le Bangard les a my dehort et a signe <i>signé</i> : dominique voinçon
a six gros piece	Cejourdhly 28 septembre 1787 a compary au greffe de la polis de hesse Dominique voinson Bangard jure laquelle a fait raport avoir gage un cheval a sebastien marcel dant les regiens (pour regains) au canton du letang derier le village a trois heur du matin apres avoir criés la servante du dit marcel la my dehort
a trois frans piece a relever au profit du Seigneur	le meme Bangard a fait raport avoir gage quatre chevaux a joseph paquet dans le jardun de jacques pierron a semencé de trefle a une heur apres munuit au canton dut la puterne apres avoir crié le Bangard les a my dehort le 24 septembre et le Bangard signe <i>signé</i> : Dominique voinçon
a un fran six gros	Cejourdhly 22 octobre 1787 a compary au greffe de la polis de hesse Dominique marcel Bangard jure laquelle a fait raport avoir gage la voiture du munieur de harcheviller qui passet dans les pray au desus du moulin a vite a cote du sentier qui va a lorquin a neuf heur du matin et le Bangard signe <i>signé</i> : dominique marcel
a un fran six gros pour le cheval et six gros pour le poulin a relever a profit du domaine de ce lieu	Cejourdhly 29 octobre 1787 a compary au greffe de la polis de hesse Dominique voinsont Bangard jure laquelle a fait raport avoir gage un cheval et un polin a george paquet admoduateur dant les chenevieur au canton des medicelles ? apres avoir crié le Bangard les amy dehort a huit heur du matin et a signe <i>signé</i> : Dominique voinçon
a un fran six gros piece	Cejourdhly 24 octobre 1787 a compary au greffe de la polis de hesse Dominique marcel Bangard jure laquelle a fait raport avoir gage Deux chevaux a la veuve pierron dant les bled de joseph paquet au canton du grand jardin apres avoir crié le Bangard les a my dehort a dix heur du matin et a signé <i>signé</i> : dominique marcel

Au Payement desquelles amandes les condamnés seront contraint par toutes voyes dues et raisonnables nonobstant appel ou oppositions quelconques et sans y prejudice.

fait a hesse a la tenue des Plaids annaux vingt cinq octobre mil Sept Cent quatre vingt Sept

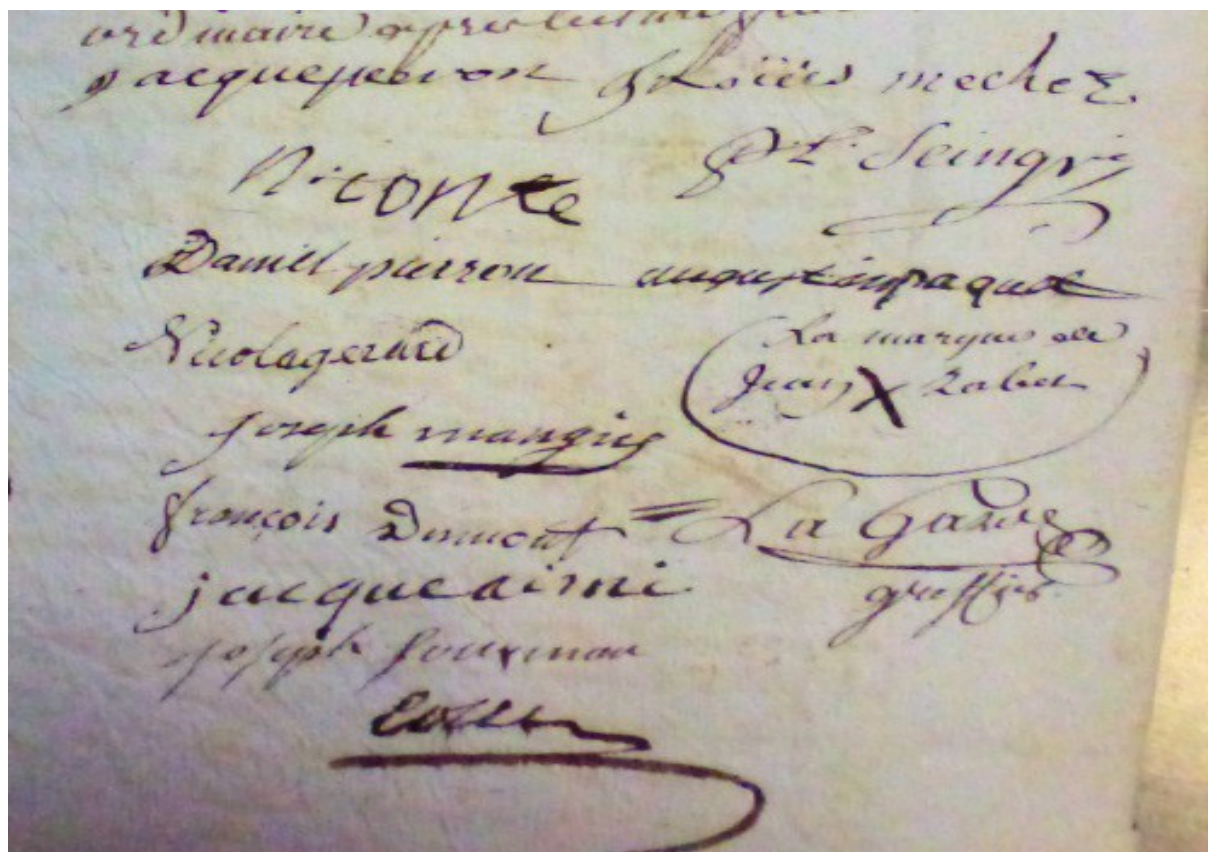
signé : La Garde greffier Colle

Ce fait Nous avons continué pour Maire Jacques Pierron, pour Greffier Local Jean Louis Mechet, pour Sergent Pierres Laurent Saingri, Créé et Etabli pour Bangards Joseph Gerard laboureur, Nicolas Conte, Daniel Pierron, Jean Zaber, Augustin Paquet, et Christian Vatier et Nicolas Gerard pour garder les Pres qui sont sur la bievre, continué pour garde de Police Joseph Mangin et françois Dumont pour garde de fontaine Jacque Aimé et Joseph Zougman, lesquels chacun a leur égard ont preté entre nos mains le serment de fidellement s'aquiter des fonction attachée a leur charge le tout sous les peines et l'ordonnance acceptée le dit Joseph Gerard absent qui pretera son serment entre les mains du Maire

de tout quoi nous avons donné acte et dressé le present Procés Verbal a la tenue des Plaids annaux a hesse le dit Jour vingt cinq octobre Mil Sept Cent quatre vingt Sept et ont tous les dits denommés signé avec nous

le dit Me Heuriet et Me Lagarde greffier ordinaire apres lecture faite.

ont signé :



ordinaire apres lecture faite
Jacques Heuriet & Louis Mechez
Nicolas J. Scingri
Daniel Perron Augustin Paquet
Nicolas Gerard (La marque de
Jean X Label)
Joseph Mangin
Francois Dumont La Garde
Jacques Aimi greffier
Joseph Souvinaud
C. H.

